

program

n° 55
Mai-Juin 2019

La lettre d'information aux assistantes maternelles et aux parents

Actualité

Du nouveau pour les assistantes maternelles et les familles : refonte du site de la Caf Monenfant.fr

Le site monenfant.fr évolue pour une meilleure visibilité de l'activité des assistantes maternelles

Cette année, le site monenfant.fr fait peau neuve ! La Caf propose une nouvelle version de ce site pour promouvoir l'accueil individuel en Petite Enfance et faciliter la mise en lien entre les assistantes maternelles et les parents. Les assistantes maternelles peuvent désormais donner plus d'informations sur l'accueil qu'elles proposent (nombre de places, jours proposés, langue parlée, formation, projet d'accueil...) Le site permet aux parents d'être mieux informés, de trouver un mode d'accueil adapté à leurs besoins et géo localisé.

Côté pratique : chaque assistante maternelle peut créer son compte en ligne et remplir ses informations. Si vous avez besoin d'un accompagnement, le RAM est là pour vous aider.

Temps collectifs

Rencontre intergénérationnelle avec les personnes âgées de la résidence Pré-Blanc

Ces rencontres sont des moments agréables et riches, de découverte de l'autre. Les échanges sont simples, autour de chansons, d'activités sensorielles ou de petits jeux.

Pour les enfants, c'est l'occasion d'aller à la rencontre de la génération de leurs grands-parents ou de leurs arrière grands-parents qu'ils ont peut-être peu l'occasion de fréquenter, mais dont ils sont en général très curieux. Des rencontres riches, par lesquelles ils acquièrent un regard bienveillant sur la vieillesse et profitent de l'attention débordante de ces papis et mamies qui ne demandent qu'à les voir s'éveiller joyeusement.



Agenda

Grande fête du RAM

pour tous, une date à retenir !

Au programme : de nombreux ateliers pour les enfants préparés et mis en place par les assistantes maternelles, un film vidéo de l'année "au RAM avec ma nounou, je ris, je joue, j'apprends", suivi d'un goûter /apéro partagé ...

Plus de détails et invitation en temps voulu.

► **Vendredi 14 juin à partir de 18h**
au Centre de Bérivière.

Soirée conférence

"Au cœur de la relation avec les jeunes enfants : Mieux communiquer pour mieux accompagner"



Conférence animée par Mme Donzel, accompagnatrice parentale et psychologue. Projet mis en place par le collectif des Relais assistantes maternelles de Meylan, Domène, Saint-Martin-d'Uriage

et Le Grésivaudan.

► **Soirée conférence le mardi 30 avril à 20h,**
Maison des Arts à Montbonnot.
Sur inscription auprès du RAM :
sophie.gelin@meylan.fr ou par tél : 04 76 00 08 81

Aide à la déclaration d'impôts

Pour les assistantes maternelles

► **mardi 7 mai de 18h30 à 19h30 au RAM**

► **A partir de 19h30 réunion préparatoire à la fête du RAM avec celles qui le souhaitent**

Parlons-en ensemble

Se défouler ou simplement bouger

Bouger est un besoin fondamental de l'humain, c'est un besoin physiologique de base comme se nourrir, boire, dormir.



Les enfants ont un vrai et intense besoin de bouger librement, de faire des expériences sensorimotrices, d'apprendre ainsi à se connaître. Etre en mouvement est essentiel chaque jour, dès que l'enfant est bébé comme lorsqu'il grandit : remuer ses bras et ses jambes, changer de position, se déplacer, grimper, courir, sauter, danser...Et pas seulement une ou deux heures par semaine.

Si l'enfant peut suffisamment bouger, à son rythme et librement, il n'aura plus besoin de "se défouler". Mais s'il est privé de cette possibilité, s'il est trop immobilisé, trop freiné, alors on peut parler de défoulement. Comme nous adultes, quand nous devons rester immobilisés, par exemple lors d'un voyage en voiture ou assis toute une journée en formation, nous pouvons avoir besoin de nous défouler.

Certes, permettre aux enfants de bouger comme ils en ont besoin n'est pas toujours facile, surtout à domicile. Cela demande de s'organiser un peu, d'inventer des installations. Elles peuvent être simples, il est facile de créer des obstacles pas très hauts, avec des sacs ou cartons remplis, des petits matelas, à franchir, à enjamber, sur lesquels grimper, sauter sans risque.

Mais parfois, il est vrai que les enfants s'agitent et s'excitent. Il est alors plus juste de dire qu'ils sont agités, qu'ils sont excités puisque ce n'est pas une action volontaire de leur part. Il peut y avoir plusieurs raisons à cette agitation.

Il peut s'agir de fatigue, comme par exemple après le repas, l'énergie baisse, l'organisme a besoin de repos. Si l'environnement ne le permet pas, l'enfant comme l'adulte, lutte pour rester éveillé, il compense et se remet en route. Le cerveau force son activité, il se met en sur-régime, un peu comme un moteur qui s'emballle.

Il peut aussi s'agir d'une réaction à un environnement "agité". S'il y a trop de bruits, trop de mouvements, trop d'allées et venues, l'enfant ne peut rester lui-même centré sur ses propres actions et intérêts. Il suit les allées et venues des adultes, il n'a pas assez de stabilité et de contenance. L'enfant est alors agité par l'agitation qui l'entoure. Il est en résonance. Il peut aussi être inquiet, tendu. Toute inquiétude risque d'amener de l'agitation.

Lorsqu'un ou plusieurs enfants manifestent de l'agitation, il sera donc utile d'observer ou de prendre du recul, de réfléchir à ce que ces enfants ont vécu depuis le début de leur journée, à ce dont ils ont vraiment besoin. Ont-ils pu suffisamment bouger ? Ou sont-ils fatigués ? Ont-ils été agités par l'environnement ? Sont-ils inquiets ? Ont-ils besoin d'être rassurés, contenus, apaisés ?

Extrait de l'article de Monique Busquet, Psychomotricienne - Les Pros de la petite enfance.

Info métier

C'est la saison des impôts !

Pas de changement pour cette année pour les assistants maternels agrés qui peuvent choisir de déclarer toutes les sommes perçues dans l'année ou uniquement leur salaire. Le prélèvement à la source est reporté d'un an.

Si vous choisissez de déclarer à la fois vos salaires et les indemnités perçues pour l'entretien et l'hébergement des enfants. Dans ce cas, vous êtes autorisé à déduire une somme forfaitaire représentative des frais engagés dans l'intérêt des enfants.

Le montant du Smic horaire à retenir pour la déclaration des revenus de 2018 est de 9,88 €

Pour plus d'information, consulter le site officiel du trésor public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1234>